

# Benbassa juge les Français trop primaires pour bénéficier de la liberté d'expression des Américains

Madame Esther Benbassa, sénatrice EELV se fend d'un article dans le Huffington Post, sur la punition des « injures ».

[http://www.huffingtonpost.fr/esther-benbassa/discrimination-mariage-gay\\_b\\_2564639.html?utm\\_hp\\_ref=france](http://www.huffingtonpost.fr/esther-benbassa/discrimination-mariage-gay_b_2564639.html?utm_hp_ref=france)

Ainsi ose telle écrire :

*« France, pays de l'égalité. La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 (qu'en est-il donc de la femme et de la citoyenne ?) l'a gravée dans le marbre. Les frontons de nos mairies rappellent à chaque passant qu'elle fait partie des principes intangibles et sacro-saints de notre République. »*

*« Côté Europe, même insistance. L'article 14 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (là aussi, le masculin l'emporte...) et des libertés fondamentales interdit ainsi clairement les discriminations fondées sur le « sexe », « l'appartenance à une minorité nationale » ou sur « toute autre situation ». Quant à l'article 13 du traité instituant la Communauté européenne, il stipule tout aussi clairement que le « Conseil (...) peut prendre toutes les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ».*

*Dans ce dernier texte, aucune distinction n'est faite entre les divers types de discriminations. Tel n'est pas exactement le cas du droit français qui a besoin de faire sa propre révolution pour garantir sa cohérence interne et pour assurer*

*la pleine intelligibilité de ses dispositions par le public. »*

*Y a-t-il une hiérarchie dans l'injure ?*

*« S'agissant d'injures, osera-t-on affirmer par exemple que « sale pédé » soit moins grave que « sale juif » ou « sale arabe »? Personnellement, je ne vois pas de différence. Notre droit, lui, pour l'instant, en fait une. Or il y a plus que jamais urgence pour le législateur de faire en sorte de remédier à ce déséquilibre et d'instaurer une parfaite égalité de traitement face aux injures.*

*Les derniers débats sur le mariage entre personnes du même sexe ont ouvert la boîte de Pandore des discours homophobes. La banalisation de ces excès langagiers menace. Internet a relayé les propos violents et leur a surtout assuré une publicité inédite. Sur Twitter, le hashtag « simonfilsestgay » s'est distingué le 22 décembre en battant des records. 20 000 tweets auraient été rédigés avec ce hashtag. Et je ne ferai certes pas de réclame aux sites qui se sont distingués en la matière.*

*Que la question du mariage entre personnes du même sexe divise est une chose, et on peut, même quand on est résolument pro-mariage pour tous, le comprendre. En revanche, la violence, la sottise et/ou l'absurdité de certains propos sortis de la bouche de certains de ses adversaires laissent pantois. »*

*Mais derrière cet hymne à la dénonciation et la punition des injures, elle paraît dans un premier temps très ambivalente en écrivant , je cite :*

*« J'ai quant à moi un faible pour la culture nord-américaine. Y compris pour le premier article de la Déclaration des Droits (Bill of Rights) qui ne met pas de limite à la liberté d'expression. Notre pays préfère ordinairement la répression. Pas le genre à souscrire à un texte stipulant par exemple que « le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de parole ou de la presse, ou le droit qu'a le*

*peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour le redressement de ses griefs. »*

Cet amendement à la Constitution des Etats-Unis est entré dans les mœurs américaines. Ainsi que l'éducation qui va avec, et qui s'en est suivie au fil des décennies. Je ne dirai pas que cela ait fait des Américains des citoyens parfaits. Mais on peut penser ou espérer que la pédagogie qui en a découlé a permis d'encadrer plus ou moins une liberté en principe totale.

*« En France, cette liberté sans entraves risquerait fort de tourner à la liberté sans contrôle. Et sans égards pour la liberté et la dignité de l'Autre. C'est là que le bât blesse. Je dirais oui à cette liberté si nos dirigeants et enseignants se décidaient une bonne fois pour toutes à initier autrement à la pratique concrète de la liberté d'expression. Dans les cours d'instruction civique, aussi bien que dans les campagnes de sensibilisation. »*

Donc pour Madame Benbassa, e qui est bon pour les Américains, ne l'est pas pour des Français, qui ne sauraient faire un bon usage de cette liberté fondamentale, la liberté d'expression ! Moi qui pensait' évidemment stupidement qu'avec Jeanne d'Arc, la Révolution, Bonaparte, les révolutions de 1830, 1848, la Commune, la Résistance, etc. le peuple français avait payé chèrement sa liberté, remise en cause aujourd'hui, par les petites marquises et les minables marquis socialistes, (au fait socialiste est-il une injure ?).

De surcroît, s'étonne Madame Benbassa, comment admettre que la loi de 1881 n'applique pas les mêmes délais de prescription à toutes les infractions qu'elle prévoit ? Le moment est plus que jamais venu, dans la perspective de l'instauration du mariage entre personnes du même sexe et dans le sillage du débat qu'elle a suscité dans notre société, de soumettre l'injure homophobe, sexiste et handiphobe (plus rare, l'handiphobie se traduisant d'abord dans le champ de l'accès concret aux droits, à l'emploi, etc.) aux mêmes délais de

prescription que l'injure raciste. La menace de sanction doit être la même pour tous.

Ah, enfin, les grandes hystériques castratrices de gauche sont à la manœuvre, enfin elles vont pouvoir coupez les têtes et les pieds pour que chacun ne mesure plus qu'un mètre cinquante. C'est cela l'égalité pour les femmes de gauche.

Cette brave sénatrice, soi-disant représentant du peuple français, traite celui-ci comme un groupe de débile incapable de se servir à bon escient d'une liberté fondamentale : la liberté d'expression, et comme elle le déclare « *la loi elle-même, on le voit, peut être discriminatoire. Il faut bien sûr que cela cesse et vite. Toutes les injures blessent, aucune n'est moins humiliante qu'une autre. Il n'est évidemment pas question de créer et d'imposer je ne sais quelle langue lisse et sans aspérités. Ce serait bien dommage. Ce serait le pire usage du « politiquement correct ». Reste qu'il n'est pas inutile de faire prendre conscience à chacun du poids de ces mots qu'il utilise à la va-vite dans le quotidien.* »

Ainsi le « où tu l'as eu ton permis de conduire conasse » vaudra autant d'amende que « où tu l'a eu ton permis ducon, dans une pochette surprise ! »

Nous n'en avons pas fini avec ce souci d'égalité qui est à l'humanité ce que Lyssenko était à l'agriculture soviétique.

Avec le mariage homosexuelle elles tiennent enfin cette revanche sur les hommes : en faire des femmes !

J'invite donc Madame Benbassa, comme moi israélite, a allez dans son pays natal : la Turquie pour vanter les bienfaits du « *mariage homosexuel et de l'égalité des peines dans les injures* ».

Qui nous débarrassera de ces péronnelles haineuses de Madame Benbassa à Madame Taubira en passant par Mesdames Duflot et Filipetti, et par charité pour ce qu'il nous reste de République, j'en passe ?

**Lazare Zylbergleitt**